



Rentrée 2021

Foire Aux Questions spéciale INTERNAT

La situation sanitaire ne nous permettra pas en cette rentrée 2021 d'accueillir en réunion plénière les parents des nouveaux internes afin de leur expliquer dans le détail le fonctionnement de l'internat. Vous trouverez donc ci-dessous une liste non exhaustive de questions que vous pourriez vous poser (ainsi que leurs réponses !) et nous nous tenons à votre entière disposition si vous en avez d'autres qui ne nous seraient pas venues à l'esprit.

Les élèves seront réunis en extérieur (dans le respect du protocole) jeudi 2 septembre à 19h30 pour la traditionnelle réunion de rentrée au cours de laquelle la plupart des aspects de la vie à l'internat seront abordés. Une place importante sera bien entendu dédiée à la crise sanitaire.

COVID-19

Comment va se dérouler la rentrée 2021 ?

Depuis le début de la crise sanitaire, la direction de la cité scolaire et toutes les équipes se sont efforcées de mettre en place des règles de fonctionnement répondant à l'ensemble des exigences des protocoles successifs qui ont été adressés aux établissements. Cette ligne de conduite ne variera pas et élèves et personnels seront soumis au dernier protocole en vigueur et aux évolutions de la situation.

Compte-tenu de ces dernières évolutions, le ministère de l'éducation nationale a décidé de placer cette rentrée au **niveau 2 / jaune**. Vous trouverez ci-dessous un lien vers une explication des 4 niveaux déterminés.

<https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2021-2022-protocole-sanitaire-et-mesures-de-fonctionnement-324257>

Quelles sont les mesures prises à l'internat du lycée Laure Gatet ?

Pour cette rentrée 2021, 121 élèves (pour 130 lits) seront accueillis à l'internat. Dans les chambres, les lits sont espacés au minimum de 1m conformément au protocole.

Des mesures exceptionnelles ou plus pérennes sont également prises :

- Désinfection collective régulière des locaux. Une attention particulière est portée aux points de contact.
- Fermeture des espaces communs dit « salles de détente ».

Gel : du gel est mis à disposition dans chaque chambre ainsi qu'à l'entrée du dortoir et dans la salle de travail.

Port du masque : au niveau 2, le port du masque n'est obligatoire qu'en intérieur. Les élèves sont dispensés de le porter dans leur propre chambre et à table mais dès qu'ils sortent de leur chambre ou se lèvent de table, ils doivent le porter obligatoirement.

Distanciation : en extérieur, dès lors qu'ils ne sont plus obligés de porter le masque, les élèves doivent respecter une distanciation physique de 1m. Si cette distanciation n'est pas possible (entrée du lycée, file d'attente au self, etc...) le port du masque même en extérieur s'impose.

Non-brassage : cette notion, imposée par le protocole, s'entend dans le cadre de l'internat en terme de « dortoirs ». Par conséquent, à la cantine, les élèves doivent manger par dortoir dans les zones qui leur sont assignées.

Pass-sanitaire : puisque la question nous a déjà été posée, NON, le pass-sanitaire n'est pas demandé dans les établissements scolaires et donc à l'internat.

Par contre, comme tous les établissements de France, le lycée mènera dès la rentrée une campagne de sensibilisation à la vaccination.

Les personnels s'attacheront, avec le concours des élèves, à rappeler au strict respect du protocole de niveau 2 et aux gestes barrière, rappelant que l'enjeu est a-minima de rester à ce niveau 2 voire de passer au **niveau 1 / vert** beaucoup plus souple mais surtout éviter de repasser au **niveau 3 / orange** et **niveau 4 / rouge** qui prévoient le retour des cours en hybridation (moitié lycée, moitié maison).

LA VIE A L'INTERNAT

Quels sont les horaires de l'internat ?

Pour cela, nous vous renvoyons au Règlement Intérieur de l'Internat. Il s'inscrit dans le cadre du Règlement Intérieur du lycée et fixe l'essentiel des conditions de vie au dortoir. Les parents en sont normalement destinataires avec le courrier d'accord pour l'accueil à l'internat et il est important d'en prendre connaissance. Il est disponible sur le site internet du lycée et sur demande auprès des CPE.

Attention : en cette rentrée 2021, de nouveaux horaires sont expérimentés à la demande du service d'intendance et de restauration :

- 18h-18h45 : étude obligatoire

- 18h45-19h15 : dîner
- 19h15-19h45 : temps libre
- 19h45 : appel dans les dortoirs
- 20h-21h30 : étude obligatoire

L'internat est-il ouvert le dimanche soir ?

Non.

Que fait mon enfant de sa valise le lundi matin ?

Il la dépose dans la valiserie qui se trouve à l'entrée du lycée, en face du CDI. Son accès, réservé aux seuls internes est contrôlé par badge magnétique. Il récupère son bagage à l'issue des cours le lundi soir avant de monter au dortoir. Inversement, il le redépose le vendredi matin et le récupère en quittant le lycée à l'issue des cours du vendredi.

Attention : les valises doivent OBLIGATOIREMENT être visiblement étiquetées a-minima aux Noms et Prénoms de l'élève.

Mon enfant peut-il apporter son ordinateur portable ?

Cela n'est pas formellement interdit. Cependant, l'établissement, et notamment l'internat dispose d'un nombre important d'ordinateurs à l'usage des élèves. Il n'y a donc aucune nécessité pédagogique. L'usage qui peut en être fait à l'internat est donc essentiellement récréatif, ce qui ne va pas sans poser de problème de surveillance et d'éducation (visionnage de films au détriment du sommeil par exemple). Par ailleurs, en cas de vol, l'établissement ne pourra pas être tenu responsable. En d'autres termes, nous déconseillons vivement l'usage des ordinateurs portable dans le cadre de l'internat.

Mon enfant me parle d'une soirée à venir...

Effectivement, la Maison Des Lycéens organise une ou deux soirées par an. La première, rituelle, se déroule généralement le jeudi précédant les vacances de Noël. La seconde, moins systématique, peut avoir lieu avant les vacances de printemps ou en fin d'année scolaire. Il s'agit généralement de soirées à thème, dansantes, avec un repas amélioré et parfois des productions d'élèves (chant, musique, théâtre...)

Mon enfant peut-il changer de chambre ?

L'installation en début d'année se fait de façon libre. Néanmoins, soucieux du bien-être des internes, nous ne sommes pas opposés aux changements de chambres en cours d'années. Ils doivent cependant rester exceptionnels, motivés et se faire avec l'accord de toutes les parties et en dernier lieu des CPE avec un courrier signé des élèves concernés.

COMMUNICATION

Puis-je appeler mon enfant sur son portable ?

Oui, bien entendu mais en respectant les horaires et

les temps d'internat (pas pendant les études, pas pendant le repas, etc.). En d'autres termes, le meilleur moment est le créneau 19h15 / 19h45. Il est vivement décommandé d'appeler son enfant après 21h30

Mon enfant n'a pas de portable...

Vous pouvez appeler la vie scolaire ou le standard du lycée (voir les horaires et les numéros ci-dessous), le message sera passé.

Si c'est l'élève qui veut appeler sa famille, il peut le faire depuis la vie scolaire en cas d'urgence.

Comment contacter la vie scolaire ?

En journée (7h30 – 18h15), par téléphone : 05.53.02.47.33 ou par mail :

bvslg.0240025x@ac-bordeaux.fr

Après 18h15, via le standard du lycée au 05.53.02.47.00 puis uniquement par mail à partir de 20h45.

TRAVAIL A L'INTERNAT

Quand les élèves travaillent-ils à l'internat ?

Les lundis, mardis et jeudis, 2 temps d'études sont prévus à l'internat : un premier de 18h à 18h45 et un second de 20h à 21h30. Généralement, les élèves travaillent en chambre, au calme, à leur bureau. Les AED demandent de laisser les portes des chambres ouvertes afin de mieux contrôler la mise au travail. Les élèves disposent aussi à chaque étage d'une salle de travail pour travailler en groupe (grandes tables) ou sur ordinateur (relié à internet, donc à leur ENT).

Comment s'effectue le repérage des difficultés ?

Les élèves doivent en parler aux AEd qui peuvent les aider ou les orienter vers des personnes ressources. Une fois l'année lancée et selon les possibilités, des élèves de Terminale, volontaires, peuvent aider leurs camarades. Les AEd font aussi le lien avec les CPE qui eux assurent le suivi de l'ensemble des élèves, mais plus particulièrement des internes avec les professeurs principaux. Les parents sont aussi invités à nous signaler toutes les difficultés (travail, comportement changeant, etc.) survenant à la maison.

J'ai entendu parler d'une étude surveillée en salle.

Au cours ou à la fin du 1^{er} trimestre, AEd, CPE et professeurs principaux font le bilan de la mise en route et du début d'année. Les élèves qui semblent éprouver des difficultés à s'adapter aux exigences de la classe de Seconde en particulier sont invités à se rendre en salle de 20h à 21h30. Depuis 3 ans, des élèves de Première voire de Terminale y sont également conviés. Le petit groupe (18 élèves maximum) est surveillé par une AEd en capacité d'apporter une aide au moins méthodologique, voire dans la plupart des matières, disciplinaire.

Le bilan de ce dispositif est très positif puisque la

plupart, voire la totalité des élèves repérés comme étant en difficulté à l'entrée en Seconde passe en Première générale ou technologique.

Mon enfant a oublié un cahier dans sa chambre...

Malheureusement, l'accès à l'internat n'est pas possible en journée. La vie scolaire ne dispose que de 2 postes d'AED en journée pour les 950 élèves présents et la rentrée 2021 dans les conditions que nous connaissons à présent risque de les voir encore plus sollicités sur des tâches de surveillance. Les internes doivent donc impérativement faire preuve de la plus grande rigueur à ce sujet.

Petite gymnastique à assimiler, ils doivent notamment le jeudi soir préparer leurs affaires du vendredi, celles qu'ils comptent rapporter au domicile le vendredi soir ainsi que celles des cours du lundi. En effet, les internes quittent le dortoir le vendredi matin pour ne le regagnant que le lundi soir.

LE SUIVI DE MON ENFANT

Qui sont les « AEd » ?

Les AEd pour Assistants d'Education (anciennement « surveillants ») travaillent sous l'autorité des CPE au bon fonctionnement du service de la Vie Scolaire et notamment de l'internat. Ils sont présents en permanence dans les dortoirs de 17h30 à 7h25 et sont à ce titre les premiers et principaux interlocuteurs de vos enfants en particulier dans le cadre de l'internat.

Qui sont les responsables de la vie scolaire ?

Ce sont les deux CPE du lycée. Ils sont présents 2 soirées par semaine jusqu'à 22h et se répartissent le suivi des élèves selon le numéro de la classe, paire ou impaire.

- Mme Laurence RICARD : suivi des classes impaires, présente les mardis et mercredis soirs.
- M. Olivier HENRY : suivi des classes paires, présent les lundis et jeudis soirs.

Pour information, Elèves et AEd ne sont pas laissés seuls de 22h à 7h30. Les personnels d'encadrement (Proviseur, proviseure-adjointe, gestionnaire et CPE) effectuent une astreinte de nuit par semaine et sont sollicités en cas de problème à l'internat en pleine nuit.

Mon enfant a une maladie chronique.

Vous devez contacter le plus rapidement possible l'infirmière du lycée (Mme BERSAC) afin de mettre en place ou renouveler un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé). Le PAI est le seul moyen pour les personnels d'administrer un médicament autorisé à un élève.

C'est aussi l'infirmière qui évalue la situation et peut permettre exceptionnellement aux élèves de conserver sur eux leur traitement (ventoline par exemple).

Mon enfant est sous traitement ponctuel.

Il apporte à son retour au lycée ses médicaments et l'ordonnance à l'infirmière qui établit avec lui le protocole de prise (par exemple, elle remet à l'élève en fin d'après-midi son traitement du soir et celui du matin).

DANS TOUS LES CAS, les élèves ne sont pas autorisés, sauf cas vus avec l'infirmière, à avoir des médicaments à l'internat, y compris des médicaments usuels type Doliprane. Ce n'est pas tant la capacité de votre enfant à s'auto-médicamenter qui est mise en cause mais le fait que d'autres élèves, moins sensibilisés, pourraient se servir des médicaments de votre enfant.

LA VIE EN COLLECTIVITE

Y-a-t'il des vols à l'internat ?

Cela peut arriver. Aussi, les tentations doivent être limitées :

- Enfermer ses effets personnels quand on s'absente même ponctuellement de la chambre,
- Eviter de venir avec des effets de valeur, voire de luxe. Parfums et cosmétiques font partie des effets les plus convoités, notamment après Noël. Il a pu arriver que des ordinateurs portables ou des téléphones disparaissent.

Compte-tenu des consignes données, les vols sont essentiellement dus à la négligence des élèves.

Comment se règlent les vols ?

AEd et CPE peuvent intervenir au niveau du dortoir pour sensibiliser les élèves car les vols sont des signes d'une mauvaise ambiance et d'un climat scolaire dégradé. Néanmoins, ne bénéficiant d'aucun pouvoir de police, aucune fouille n'est organisée (cf. règlement intérieur point 5.1.3) d'autant que les effets volés sont rarement, voire jamais marqués, a-fortiori lorsqu'il s'agit d'argent.

L'établissement est-il responsable en cas de vol ?

Non. Les « jurisprudences » de cas précédents sont claires : les élèves sont entièrement responsables de leurs effets personnels et ni l'établissement, ni son assurance ne procèdent à de quelconques remboursements.

Y-a-t'il du harcèlement à l'internat ?

Si cela arrive, les élèves victimes doivent immédiatement en parler à un adulte pour faire cesser cela le plus rapidement possible. L'établissement forme tous les ans des Ambassadeurs lycéens de la lutte contre le harcèlement à l'école et participe au concours national de vidéo. Adultes et élèves sont donc sensibilisés et prêts à réagir dès qu'ils auraient

connaissance d'un problème.
Par ailleurs, toute forme de bizutage est strictement interdite (cela ne s'est jamais produit).

SORTIES DE L'INTERNAT

Mon enfant a une activité extra-scolaire, peut-il continuer à la pratiquer ?

Oui. Les élèves peuvent, sur autorisation, rentrer jusqu'à 20h30 et si besoin bénéficier d'un diner chaud à 21h30. Pour cela, les responsables doivent adresser un courrier aux CPE précisant :

- L'activité suivie
- Le lieu de cette activité
- Les horaires de départ du lycée et de retour à l'internat
- Les modalités de déplacement, notamment le retour au lycée.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il peut être compliqué pour un élève, sans doute plus particulièrement une jeune fille, de rentrer seul-e, de nuit en hiver, au lycée. Bien qu'étant généralement une petite ville tranquille sans trop d'histoires, Périgueux connaît parfois des problèmes liés à tout concentration urbaine (phénomènes de bandes, prédateurs sexuels et quelques quartiers peu sûrs) qui doivent tous nous inciter à la prudence. En cas de doute sur la localisation de l'activité et le retour, nous vous invitons vivement à en discuter avec les CPE au préalable.

Que fait mon enfant le mercredi après-midi ?

Peu de cours sont dispensés le mercredi après-midi, votre enfant est donc libre. Néanmoins, l'internat demeure fermé de 14h à 17h30. Votre enfant peut être accueilli au lycée (salle d'étude de la vie scolaire avec ses ordinateurs, foyer des élèves) mais peut aussi profiter de la proximité directe de la médiathèque Pierre Fanlac.

Il peut également participer aux activités proposées par les enseignants d'EPS dans le cadre de l'UNSS.

Enfin, il peut proposer à la Maison Des Lycéens

(association loi 1901 dirigée par les élèves) la mise en place d'activités de loisirs péri-éducatives.

Mon enfant peut-il rentrer à la maison le mercredi soir ?

C'est possible, soit à l'année (une autorisation écrite sera remise en début d'année), soit ponctuellement (remettre une autorisation écrite le lundi pour le mercredi suivant).

Attention, le tarif d'internat est un forfait fixe pour 4 nuits par semaine. Aucun remboursement des nuits non faites à l'internat ne sera effectué.

Mon enfant peut-il sortir du lycée quand il a fini les cours ?

Oui, dans les dispositions prévues au règlement intérieur. L'élève interne bénéficie en fait du même régime qu'un demi-pensionnaire de 7h30 à 18h. Il n'est tenu qu'au strict respect de son emploi du temps.

Mon enfant me dit qu'il souhaite participer à une sortie organisée par le lycée.

Tout à fait. 2 cas de figure se présentent :

- Des sorties (au théâtre essentiellement) organisées dans le cadre des cours, notamment des options théâtre ou dans le cadre du programme l'école du spectateur. Ce sont des sorties de classes ou de groupes, organisées par des professeurs qui viennent chercher les internes au lycée et les y raccompagnent.
- Des sorties facultatives, sur inscription et autorisation des responsables, organisées dans le cadre du ciné-club une fois par mois environ par les professeurs qui s'en occupent ou des sorties ponctuelles organisées par les CPE (cinéma avec l'UNICEF, concert au Sans Réserve). Ces sorties nécessitent généralement une participation financière modique.

Les CPE et toute l'équipe des AED se tient à votre disposition au Bureau de la Vie Scolaire pour toute autre question.

05.53.02.47.33

bvslg.0240025x@ac-bordeaux.fr